

Informations pour futurs Affiliés de la FEANTSA

1. Conditions pour être Affilié

Pour devenir Affilié, les organisations doivent remplir les critères suivants :

- Ne pas être une organisation non-gouvernementale
- Travailler sur la problématique du sans-abrisme
- Être basée dans un pays au sein de la zone géographique de la FEANTSA (27 États membres de l'UE + Royaume-Uni + Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein)

Les Affiliés ne participent pas à la gouvernance de la FEANTSA, mais peuvent s'engager dans toutes les autres activités au même titre que les Membres.

La cotisation annuelle pour les Affiliés est de 1.500 euros.

2. Droits et avantages en tant qu'Affilié

Les Affiliés peuvent **participer à toutes les activités de la FEANTSA**, incluant le réseautage et le travail thématique, mais ne pourront pas demander de remboursement des frais de voyage et d'hébergement.

La FEANTSA **consacre un pourcentage important de son budget à la couverture des frais de la participation à différentes activités spécifiques** comme les réunions des groupes thématiques. Ceci est organisé en fonction des objectifs de l'activité en question.

Les Affiliés ont **accès à la section réservée aux membres du site web de la FEANTSA**, où ils pourront consulter les documents officiels de la FEANTSA (comme les Statuts), suivre le fonctionnement interne de l'organisation ou trouver des informations sur des contacts à des fins de lobbying.

Le programme de travail de la FEANTSA est financé chaque année par l'UE. La structure du programme de travail se présente comme suit :

- Échanges transnationaux (conférences, groupes thématiques, etc.) ;
- Lobbying (niveau européen et national) ;
- Recherche (via l'Observatoire européen sur le sans-abrisme – voir site web) ;
- Communications (Bulletin d'information, Flash, site web, etc.).

L'ensemble de nos membres est invité à participer à notre programme de travail. Cela peut se faire de plusieurs façons :

- **Bénéficier d'une exposition internationale** en envoyant des articles pour notre bulletin d'information thématique ou notre Flash ;
- **Participer aux événements ;**
- **Participer au travail des groupes thématiques**

Les groupes thématiques de la FEANTSA sont des groupes informels d'experts et professionnels sur des thématiques spécifiques. Ils échangent à distance, et organisent régulièrement des événements. Chaque groupe est coordonné par un membre de l'équipe politique. Les thèmes couverts sont :

Le logement
L'emploi
La santé
Les droits au
logement
La jeunesse
Le sans-
abrisme
parmi les
femmes
La migration
La
participation

Si vous souhaitez rejoindre un groupe thématique, veuillez contacter votre membre du CA et le chargé de mission concerné. Les candidats doivent être approuvés par les membres du CA.

- Être **impliqué dans des projets européens** ;
- **Faire du lobbying** sur différentes politiques et différents programmes de l'UE ;
- Participer aux publications de la FEANTSA ;
- Participer aux **plateformes thématiques de la FEANTSA** : Housing First Europe Hub, Housing Solutions Platform, Housing Rights Watch ;
- Bénéficier des **études universitaires et scientifiques sur la problématique du sans-abrisme**, via les recherches de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme ;
- Et bien plus encore

3. Devoirs

Les Affiliés doivent respecter la **Déclaration de valeurs de la FEANTSA**.

Les Affiliés sont invités à **contribuer au programme de travail** comme indiqué plus haut.

Les Affiliés et doivent payer une cotisation.

Si vous souhaitez adhérer à la FEANTSA, veuillez cliquer sur le lien suivant :
<https://www.feantsa.org/en/membership/apply-for-membership-online-form>